



EDF R&D

La Lettre ^{du CE}

Informations et opinions des représentants CGT au CE d'EDF R&D



Comité d'Établissement

13/11/2014

Les Renardières

✎ Déclaration CGT sur le règlement intérieur

Le 5 novembre 2014 s'est tenue une réunion au cours de laquelle a été présentée une proposition de modification du règlement intérieur des sites de la R&D. Le sentiment que la direction souhaite aller vite sur ce sujet ressort de cette réunion. Nous, délégation CGT, considérons que c'est un sujet qui ne peut être balayé et qui doit être pris au sérieux. Nous, délégation CGT, demandons notamment que toutes modifications par rapport au précédent règlement intérieur soient justifiées et discutées dans le cadre des IRP en prenant le temps nécessaire. Nous demandons notamment un passage en CHSCT et en CE, d'abord pour information puis, à la fin du processus de discussion, après prise en compte des modifications, pour avis.

L'ensemble des organisations syndicales s'est associé à cette déclaration. Bernard Salha a répondu qu'il était d'accord pour prendre le temps nécessaire pour étudier cette question.

✎ Déclaration CGT sur la loi dite de transition énergétique

La loi dite de « transition énergétique » a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale, mais projet de loi va être débattu au Sénat en début 2015.

L'avenir n'est donc pas encore figé !

Le 4 novembre un appel à la grève a été lancé nationalement à l'initiative de la CGT et de FO, et sur l'hydraulique par toutes les organisations syndicales. Cette grève a été très suivie notamment dans la production nucléaire, au RTE, et bien entendu dans l'hydraulique avec plus de 50% de grévistes.

Le projet de loi dit de transition énergétique entraine la mise en cause du Service Public de l'Energie au profit d'intérêts privés ou locaux, au détriment de ceux des agents et des usagers.

Si elle était adoptée, cette loi et les autres projets gouvernementaux conduiraient à la dégradation de

l'outil industriel public dont s'est dotée la France : une « désoptimisation » qui aura un coût pour les usagers, et pour les agents. Les menaces sont nombreuses : privatisation de la production hydraulique, cessions des réseaux de transport (gaz et électricité), fermeture de tranches nucléaires, arrêt des projets industriels d'ampleur (Grand Carénage et travaux post-Fukushima), régionalisation de la distribution et précarisation voire filialisation des emplois directement liés à ces activités (tertiaire, maintenance, télécoms, formation etc.), tout pour tenter de démonter une à une les entités de nos entreprises.

Notamment, le projet de loi :

- prévoit la mise en concurrence des concessions hydrauliques (barrages), avec des conséquences sur le statut des personnels de l'hydro et l'équilibre du système électrique (articles 28, 29 et 30 de la loi),
- crée les conditions de la fermeture de 19 tranches nucléaires (article 55) et du non-renouveau des tranches thermique à flamme, de la régionalisation de la Distribution, de la précarisation des activités supports, tertiaires et commerciales.

Nous avons lancé à la R&D une pétition qui dit :

Nous nous opposons à :

- L'ouverture du capital des entreprises de réseau, et l'ouverture supplémentaire du capital d'EDF,
- L'ouverture au marché des concessions hydrauliques,
- La fermeture anticipée des tranches nucléaires.

Nous demandons le retrait des articles 28, 29, 30 et 55 de la loi transition énergétique.

✎ Déclaration commune des OS sur l'IRDEP

Les élus du Comité d'établissement considèrent que la question de l'IRDEP et de l'IPVF ne peut pas être considérée comme une question annexe au transfert Clamart-Saclay, et donc ne peut pas être traitée comme un simple avenant à l'accord Saclay.

Hormis une information sur la nature (SAS), le CE n'a eu aucune information sur l'IPVF depuis plus de 2 ans.

Contacts CGT : Chatou 47 80 64, Clamart 47 52 24, Les Renardières 57 67 64

Vos représentants CGT au comité d'établissement EDF R&D



RSCE

Il est donc indispensable d'avoir une présentation en CE de manière urgente. Nous demandons d'avoir une présentation sur ce projet avec à minima des informations sur la nature et la gouvernance de la Recherche et des travaux qui y seraient menés, sur le Statut des personnels, sur les financements, sur le calendrier... tout cela en préalable à toute mise en œuvre et à toutes discussions sur l'accompagnement.

Bernard Salha précise que selon lui les personnes concernées par l'IRDEP sont bien au courant.

La délégation CGT fait remarquer que les agents de l'IRDEP se posent des questions sur leur transfert au sein de l'IPVF. La seule information donnée au CE date d'il y a presque 2 ans et concerne le statut de Société par Actions Simplifiée (soit une PME hors EDF R&D).

La direction propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance du comité d'établissement.

🚫 Prestataires (Dossier Saclay)

La 1^{ère} information majeure donnée est que ce ne sera plus la DIG qui « gérera » le site de Saclay mais un ensemble extérieur. Par ailleurs, nous apprenons que certains contrats de prestataires (dit « cédés ») seront à la main de l'ensemblier qui ne les reconduira pas. Les contrats « cédés » sont ceux du gardiennage et du ménage. Quant au courrier, contrat dit « délégué » il est géré au niveau national et sera maintenu.

La délégation CGT fait part de son désaccord total avec cette externalisation de fonctions réalisées encore aujourd'hui à la R&D par des agents statutaires. La CGT s'inquiète de l'avenir de la DIG et de son personnel.

De plus, dans cette nouvelle organisation, EDF ne sera plus l'employeur, mais il ne doit pas pour autant oublier ses engagements de responsabilité sociale.

Pour le personnel de ménage et les gardiens, il y aura un niveau supplémentaire de sous-traitance et leur reprise n'est pas garantie à Saclay par l'ensemblier et se ferait par réembauche ! Quid de l'ancienneté pour les salariés repris et quid des salariés non repris.

La DIG explique qu'à ce stade, ce sont les besoins globaux en prestataires qui sont regardés, qu'ensuite les contraintes personnelles des salariés seront regardées.

Bernard Salha propose une réunion intersyndicale avec la DIG et qu'on passe le temps qu'il faut prestataire par prestataire quitte à revenir en CE.

🚫 La restauration (Dossier Saclay)

La délégation CGT fait remarquer que, contrairement à ce que dit la direction, la CCAS n'a pas renoncé à la restauration sur Saclay mais elle ne pouvait pas répondre à l'appel groupé CAMPUS - R&D parce que légalement elle n'en a pas le droit de s'occuper de la partie hôtellerie. La direction a donc fait ce qu'il

fallait pour l'exclure et a confié à ELIOR la restauration. La direction doit toujours nous présenter le cctg (cahier des charges, volet technique), notre demande date d'avril 2014.

A notre question sur les tarifs, la Direction répond que les tarifs seront identiques à ceux pratiqués par la CCAS et identiques à ce que les agents des autres sites de la R&D payent. Les tickets restaurants ne seront pas acceptés. L'entreprise augmentera sa part employeur, pour compenser celle versée par la CCAS.

La délégation CGT demande le maintien de la CLU (Commission locale des usagers).

🚫 Les activités sociales (Dossier Saclay)

Mr Chabard a présenté un point sur les infrastructures dédiées aux activités sociales et culturelles à Saclay ainsi que sur les discussions en cours entre la R&D et les autres structures présentes sur le plateau.

La délégation CGT fait remarquer que les surfaces dédiées aux activités sont divisées par 2.

🚫 Déclaration des OS sur l'accord Saclay

"Les élus du personnel en comité d'établissement, réuni ce jour, tiennent à dénoncer les difficultés actuelles dans l'application de l'accord d'accompagnement du déménagement à Saclay. Sans être exhaustif, les problèmes s'accumulent, sous-estimation des temps de trajet avec des conséquences sur l'ouverture du droit à l'AIL et l'indemnisation des allongements de temps de trajet, notamment avec une évaluation anormale de la diminution réelle du temps de trajet en cas de déménagement, occultation des dossiers individuels en comité de suivi, désengagement d'EDF concernant la situation des prestataires en permanence sur le site de Clamart qui sont dans une grande incertitude sur leur avenir, non-mise en place de navettes tel que prévu. Sans évolution positive réelle des conditions d'application de l'accord signé par toutes les OSR, le PDG d'EDF sera saisi par écrit.

🚫 Réorganisation du département AMA

Suite à la présentation de la nouvelle organisation du département AMA prévue pour le 1^{er} janvier 2015, nous apprenons que ce département de 125 personnes organisé en 4 groupes actuellement ne fonctionne qu'avec 2 assistantes de groupe. Suite à la réorganisation prévue et le passage à 6 groupes, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre d'assistantes de groupe. Chaque assistante aura donc en charge 3 groupes soit 60 personnes (50 agents statutaires et 10 co-recrutés ou thésards).

La délégation CGT a donc décidé de s'abstenir et de pointer le risque de glissement des tâches tertiaires sur les agents.

➔ Prochain CE, le jeudi 9/12/2014 à Clamart
